

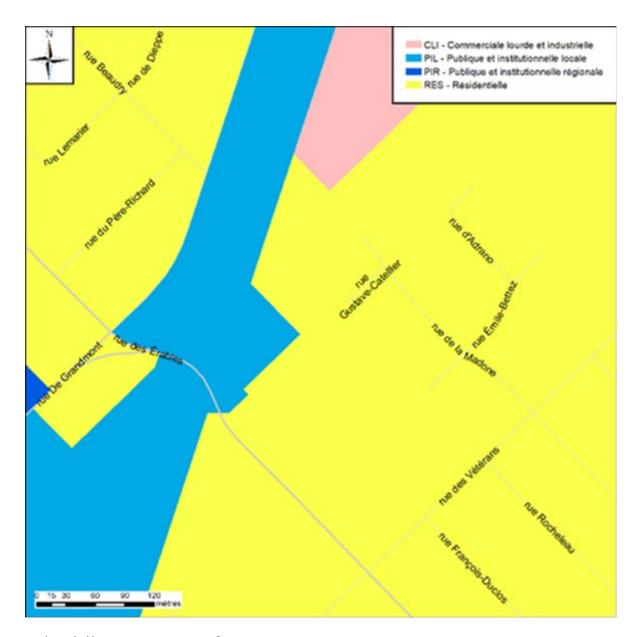
AVIS PUBLIC

Résumé d'une modification au plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières

Conformément au premier alinéa de l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juillet 2023, le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de modifier les limites d'une affectation publique et institutionnelle locale pour l'espace vert Gustave-Catellier (2023, chapitre 81).

Ce règlement est entré en vigueur le 23 août 2023 et une copie peut en être consultée en faisant la demande par courriel au <u>greffe@v3r.net</u> ou en contactant la soussignée en composant le 311.

En résumé, ce règlement, en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170), vise à modifier les limites de l'aire d'affectation du sol Public institutionnel locale « PIL » a même une partie de l'aire d'affectation Résidentielle « RES » située à proximité de l'espace vert Gustave-Catellier.



Trois-Rivières, ce 13 septembre 2023.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière 1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3 Téléphone : 819 374-2002